

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PROJET DE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Conformément à l'ordonnance n°2016-1060 du 03 août 2016

Conformément à la loi sur la transition énergétique adoptée en juillet 2015, Orléans Métropole s'est engagé dans une démarche d'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) en juin 2016.

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est une réponse locale aux enjeux globaux du changement climatique. Il a pour objectif d'anticiper la fracture énergétique et d'enclencher un changement de modèle économique et sociétal permettant globalement de préserver les ressources. Il vise à anticiper les effets de l'évolution du climat et de s'en prémunir.

Ainsi tous les domaines de la vie quotidienne sont concernés : mobilité, habitat, déchets, urbanisme, activités agricoles, activités industrielles, services publics...

Après plus de deux ans de concertations avec les citoyens et citoyennes, experts et expertes, acteurs et actrices du monde économique et associatif, s'ouvre durant 2 mois une consultation publique pour recueillir les avis sur le projet de PCAET du :

Lundi 20 mai au samedi 20 juillet 2019

A disposition du public, le projet de PCAET est décrit au travers des pièces suivantes :

- Le diagnostic air-énergie-climat du territoire (état actuel et potentialités),
- Le schéma directeur 2030/2050 affirmant l'ambition de devenir un territoire à énergie positive et 100% renouvelable à horizon 2050,
- La stratégie 2019/2025,
- Le plan d'actions 2019/2025,
- Le dispositif de suivi et d'évaluation,
- Le rapport environnemental et son résumé non-technique,
- L'avis de la mission régionale d'autorité environnementale,
- La délibération du 31/01/2019 du Conseil métropolitain arrêtant le projet de PCAET

Afin de faciliter la compréhension du projet, deux plaquettes de présentation synthétique du diagnostic et du plan d'actions ont par ailleurs été produites.

Pour prendre connaissance de ce dossier et faire part de ses observations, plusieurs options :

- Sur le site www.registre-dematerialise.fr/pcaet-orleans-metropole
- Au Siège d'Orléans Métropole de 8h à 18h du lundi au vendredi :
Espace Saint Marc, 5, place du 6 juin 1944 à Orléans
- Dans les mairies des communes, aux horaires habituels

Pour des raisons environnementales, seuls le diagnostic, le plan d'actions 2019/2025 et le résumé non-technique du rapport environnemental seront consultables en format papier, sur cette même période dans les 22 mairies du territoire et les 6 mairies de proximité de la Ville d'Orléans.

Dates des réunions publiques sur www.registre-dematerialise.fr/pcaet-orleans-metropole

Informations complémentaires : depr@orleans-metropole.fr ou 02 38 79 26 10